

STUDIE VAN DEN  
Notaris Houbrechts, te Tongeren.

**VRYWILLIG VERKOOP**  
VAN  
**VASTE GOEDEREN.**

Op woensdag den 27 augustus 1856, om 9 uren s'morgens, ten huize van *Willem Jansen* in den barrière te Bomershoven, zal de notaris **Houbrechts** residende te Tongeren, in het openbaar aen de meestbiedende verkoopen :

25 HECTAREN 60 AREN 80 CENTIAREN

**LANDS EN BEMD,**

gelegen onder de gemeentens Coninxheim, Bomershoven, Brouckom, Loon, Voort en Gothem, omschreven in de aengeplakte affichien.

Verdere inligtingen te bekomen ten kantore van voornoemden notaris.

**OPENBAER VERKOOP**  
**OM UIT ONVERDEELDHEID TE GERAKEN.**

Op donderdag den 28 augustus 1856, om 2 uren namiddag, ten huize van den heer *Andries Vandenrydt*, in de Kielestraet te Tongeren, zal de notaris **Houbrechts** publiek verkoopen :

1° Eene bemd, groot 65 aren 56 centiaren te Tongeren, op Bloerstraet, reinende naer Bloer, mevrouw de Saren, naer den jeker de Bloerstraet ;

2° En een land, groot 33 aren 79 centiaren, gelegen te Widoie, reinende aen de boschstraet, aen Guillaume Lambié, de kinderen Walmach en Christiaan Vroonen.

**PUBLIEK VERKOOP.**

Op maendag den 8 september 1856, om 2 uren namiddag, ten huize van sieur *Germis* te Lowaige, zullen de III. kerkmeesters van Lowaige, achtervolgens behoorlyke bemagtiging, door den notaris **Houbrechts**, publiek verkoopen :

1° Eene WEIDE, groot 43 aren 59 centiaren, gelegen te Otrange in het dorp, n° 536 sectie A.

2° Een perceel GROND, groot 42 aren 24 centiaren, gedeelte moeshof, weide en poel, gelegen te Lowaige in de Donckerstraet, n° 132, 133, 134, sectie B.

De conditionen zyn van nu af te lezen ten kantore van den notaris.

**AVIS.**

La soussignée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de s'établir à Hasselt, pour y professer son industrie, qui consiste dans le lavage à neuf de tous les objets d'habillement de dames en soie, barrège, schals de crêpe de chine, mérinos de France, dentelles de soie, gants glacés, pelleteries, en un mot, toutes les étoffes, ainsi que les habillements d'hommes, comme pantalons, paletots, gilets, etc.

Elle a l'honneur de se recommander également pour la teinture de toutes sortes d'étoffes : rubans de toutes les couleurs, tapis à deux couleurs, soieries, gants glacés dont l'intérieur restera blanc, draps, etc. ; et de faire savoir qu'elle a acquis le secret à Paris, où elle a appris son métier, de donner un nouveau lustre à toutes les soieries qui lui seront confiées.

Les prix des teintures de robes sont à 2-50, 3 et 4 frs. Elle demande une APPRENTIE. Pour les conditions, s'adresser en personne à la soussignée.

Elle espère par ses soins, la beauté et pureté de ses ouvrages, la promptitude et l'exactitude dans le service et ses prix modérés, acquérir la bienveillance du public, auquel elle se recommande avec confiance.

M<sup>me</sup> **HEERMANS-JONGEN.**

Marché-aux-Fruits, n° 119, à Hasselt.

Les objets peuvent être remis chez M<sup>me</sup> **MILSEN**, marché au lin, à Tongres, qui se charge des envois.

**MAISON DE TEINTURE,**  
**DE DÉGRAISSAGE ET DE LAVAGE A NEUF.**

Rue de la Houillière (Koolkuil), n° 7. près l'église St-Jean, à Tongres.

Par des procédés nouveaux, on remet à neuf toutes les étoffes de fantaisies telles que soieries, crêpe, barrège, drap, velours, rubans, dentelles, blondes, damas et autres étoffes d'ornements pour églises, etc. etc.

On lave également à neuf les confections des nuances les plus délicates telles que les robes garnies, jupons en crinoline, gants glacés, gilets, cravattes, pantalons, etc. etc.

On teint aussi les pailles pour chapeaux, en toutes couleurs, le tout à des prix très-modérés.

ÉTUDE DU  
Notaire Delvigne, à Tongres.

**LOCATION PUBLIQUE**  
**DU DROIT DE CHASSE.**

Mercredi, 27 août 1856, à 2 heures précises de l'après midi, en la demeure de M. *Jean Pisart*, aubergiste à Roelenge-sur-Geer.

Le notaire **DELVIGNE** de Tongres, procédera à la  
**LOCATION PUBLIQUE**

**DU DROIT DE CHASSE**

sur les propriétés appartenant à l'église cathédrale de saint-Paul, à Liège — et situées sous les communes de

SAVOIR :

- 1° Environ 85 hectares sous Wonck ;
- 2° Environ 40 hectares sous Roelenge-sur-Geer, Bas-senge et Fall-Mheer ;
- 3° Et environ 10 hectares sous Frère.

ÉTUDE DU  
Notaire Vrindts, à Tongres.

**VENTE**

D'UN

**MOULIN ET DÉPENDANCES,**  
**A NEDERHEIM.**

La vente du moulin et dépendances ci-après désignés, dont la saisie a été prononcée par jugement rendu par le tribunal de 1<sup>re</sup> instance à Tongres, le 8 juillet 1856, en cause la dame Gertrude Vroonen et son époux Winand-François Detilloux, instituteur communal, domiciliés à Bomershoven, contre *ELISABETH VANHEES*, veuve de *GILLES AERTS*, ménagère, *ANNE AERTS*, sans profession, *MARIE-CATHERINE AERTS*, sans profession, *JACQUES AERTS*, meunier, et *MARTIN AERTS*, meunier, tous domiciliés à Nederheim, et co-intéressés, n'ayant pas eu lieu au jour fixé par le dit jugement, parce que ces biens n'ont pas été portés à plus de 15 fois le revenu cadastral, on fait savoir que M. le juge-de-paix du canton de Tongres a fixé pour la dite vente, conformément à l'art. 45 de la loi, une nouvelle séance, à jeudi, 28 août 1856, à deux heures de relevée, à la salle de ses audiences à l'hôtel-de-ville de Tongres, et que les dit biens y seront de nouveau exposés en vente, par le ministère de M<sup>r</sup> **VRINDTS**, notaire à Tongres, à ce commis, pour être adjugés à l'enchérisseur qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

Détail des Biens :

- 1° Un bâtiment dans lequel se trouve un moulin à moudre le grain et l'habitation des exploitants ;
- 2° Un deuxième bâtiment comprenant les étables, écuries et grange ; ce bâtiment avec la fosse à fumier et le terrain qui l'environne, contient 7 ares 60 centiares ;
- 3° Un four à cuire le pain, qui se trouve sur le verger suivant ;
- 4° Un verger de la contenance de 20 ares 20 centiares ;
- 5° Et un jardin de la contenance de 14 ares 40 centiares.

Tous ces immeubles ne forment qu'un ensemble, joignant du levant à la rivière dite le Jaer, du midi, du couchant et du nord à des terrains communaux de Nederheim et sont situés au lieu dit *Broek*, commune de Nederheim, canton de Tongres ; ils sont indiqués à la matrice cadastrale de la dite commune, sous les n° 870<sup>bis</sup>, 870b, 871b et 872<sup>a</sup> de la section A, pour un revenu net annuel et combiné de 524 fr. et 62 centimes.

La vente aura lieu en un seul lot.

**AVIS.**

Samedi, 30 août 1856, à 9 heures du matin, aura lieu à Coninxheim, au cabaret du sieur *Gilles Ramaekers*,

L'ADJUDICATION PUBLIQUE

**DU DROIT DE BARRIÈRE**

établi sur le chemin vicinal appelé *Dorpstraet*.

**UN JEUNE HOMME** muni des meilleurs certificats de capacité et de moralité se recommande pour donner des leçons de langues anciennes, de français, d'allemand et de mathématiques.

S'adresser au bureau de la feuille.

**MEN VRAEGT**

**EENE LEERWINKELDOCHTER** in de specereijen en elle waren, welke hare tafel betaelt. Adres franco by jufvrouw **VANDENBORN** op de botermarkt te Tongeren.

**A LOUER**

POUR LE 15 MARS 1857,

**UN QUARTIER DE MAITRE**

avec écuries, grand jardin, étang etc., situé à Horpmael. S'adresser à M. **HYAC. MATHEY**, à Horpmael.

**A LOUER**

Une MAISON avec JARDIN, rue de Hasselt, 40. S'adresser n° 54. même rue, ou à M. **VANDERLINDEN**, receveur à Fall-et-Mheer.

**TE HUREN**

VOOR 15<sup>de</sup> SEPTEMBER AENSTAENDE, Een zeer goed **COMMERCIE-HUIS**, gelegen op de vlasmarkt te Tongeren, thans bewoond door M. **CRETEN**.

**A VENDRE OU A ECHANGER.**

UN CHAR-A-BANCS léger, pour un ou deux chevaux est à vendre au prix de fr. 450.

On l'échangerait contre un **TILBURY**, sauf compensation de valeur, de part ou d'autre.

S'adresser au bureau du journal.



**EIKE KEEPERS, BALKEN, DEUREN** te koop aen civiele prys.

Adres op het bureel van dit blad.

**TE VERKOOPEN**

te Piringen, op den pachthof van den heer **JULLIOT**,

**ZES EN TWINTIG**



**Jonge engelsche varkens,**

beste ras, aen 10 francs het stuk.



**A VENDRE**

**UN CHIEN D'ARRÊT,**

TRÈS-BIEN DRESSÉ.

S'adresser au n° 2 de la place du palais-de-justice.

**ON DEMANDE**

POUR UN CHATEAU AUX ENVIRONS DE BILSEN.



un homme qui connaît le jardinage et qui est chasseur et bon tireur de tous gibiers. — Il aura un gros gage. Un homme marié peut aussi se présenter ; on pourrait le mettre dans une maison à part avec jardin, prés, etc. De bonnes recommandations sont requises.

S'adresser à M. le Juge-de-paix de Bilsen.

**MEN VRAEGT**

voor eenen specery winkel eene **WINKELDOCHTER** kunnende twee talen spreken.

Zich te adresseren op het bureel van dit blad.

Librairie de la veuve **COLLEE**, à Tongres.  
Grand-Place, n° 20.

**LA CROIX ET L'ÉPÉE,**

RECITS DE LA GUERRE D'ORIENT 1,25

**ILLUMINATIONS.**

GRAND ASSORTIMENT DE

**LAMPES VÉNITIENNES**  
**ET BALLONS CHINOIS.**

**DEPOT DE VERRES DE COULEUR**

A LOUER AVEC OU SANS HUILE ET MÉCHE.

Des hommes habitués à ce genre de travail, se chargent de les placer et de les allumer.

PRIX EXTRÊMEMENT AVANTAGEUX.

**SOUVENIRS RELIGIEUX**

**ET MILITAIRES DE LA CRÉE,**

ou lettres écrites par le R.-P. DE DAMAS, aumônier de l'armée d'Orient. 0,75

**LE CONGRÈS DE PARIS,**  
**HISTOIRE DE LA GUERRE D'ORIENT,**

par E. DE LA BÉDOLLIÈRE, illustrée par **JANET LANGE**. 1,50